

30 oct 2015 -14:27

Appartient à Conseil des ministres du 30 octobre 2015

Appui de la Défense à la police intégrée en vue d'assurer des missions de surveillance

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Jan Jambon, le Conseil des ministres a approuvé le maintien du déploiement de militaires sur le terrain, dans le cadre du protocole d'accord relatif l'appui de la Défense au service de police intégré en vue d'assurer des missions de surveillance.

Après avoir recueilli l'avis du Comité stratégique du renseignement et de la sécurité, le Conseil des ministres a décidé du maintien du déploiement de maximum 200 militaires pour les sites et institutions placés en niveau 3, ainsi que 20 militaires affectés aux institutions européennes, pour un mois supplémentaire, à partir du 1er novembre 2015.

L'Organe de coordination pour l'analyse de la menace (OCAM) effectuera une nouvelle évaluation globale de la menace en vue de préparer les travaux du Comité stratégique du renseignement et de la sécurité.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et
ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie
des bâtiments
rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.jambon.belgium.be>